



DOSSIERS D'INSCRIPTION 2021

SERVICE PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

Chers parents,

La fin d'année civile arrivant, les dossiers d'inscription au périscolaire et à la restauration scolaire vont devoir être renouvelés, ainsi que vos réservations pour la période de janvier à juillet 2021.

Les dossiers d'inscription EPM et restaurant scolaire sont communs. Ce dossier d'inscription sera valable sur une année civile. Ainsi, vous n'aurez pas à remplir de dossier d'inscription en fin d'année scolaire pour la rentrée de septembre 2021.

Les dossiers sont disponibles à partir du 05 novembre en mairie centrale de Chabanière, dans les mairies annexes de St Sorlin et de St Didier et téléchargeables sur le site de la commune de Chabanière (www.chabaniere.fr) ainsi que sur le site d'Enfance en Pays Mornantais (www.spl-epm.fr)

Vous trouverez au dos de cette feuille la liste des pièces à nous fournir.

Les dossiers seront à retourner **avant le 11 décembre 2020**, par mail à l'adresse suivante: inscription.alsh.epm@gmail.com ou à déposer dans la boîte aux lettres d'Enfance en Pays Mornantais.

Nous attirons votre attention sur le fait que le dossier rendu complet vous permettra l'accès au portail famille pour la rentrée de janvier 2021.

Une fois les dossiers complets reçus et traités, les droits portail famille s'ouvriront le jeudi 17 décembre à 12h00.

Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le service des affaires scolaires

Nathalie Gallon-Dourret

Enfance en Pays Mornantais

Nathalie Pallandre

Liste des documents à fournir :

-Dossiers 2021 ALSH périscolaire restauration, dûment rempli et signé.

-Copies des vaccinations (document obligatoire et indispensable)

-Fiche de réservation pour le restaurant scolaire uniquement

- Mandat de prélèvement Commune de Chabanière + RIB, il n'est pas nécessaire pour les familles ayant déjà rempli ce document l'année dernière.

- Mandat de prélèvement SPL EPM + RIB, il n'est pas nécessaire pour les familles ayant déjà rempli ce document l'année dernière